



**PRÉFET
DE L'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CORONAVIRUS COVID-19
Informations de la préfecture d'Ille-et-Vilaine #8
1^{er} avril 2020

INFORMATIONS CORONAVIRUS

Retrouvez sur la page d'information du Gouvernement dédiée à l'épidémie de Covid-19 les données officielles disponibles, consolidées chaque jour par Santé publique France, et une carte interactive, permettant des affichages à l'échelle nationale, régionale ou départementale.

→ [Consultez l'information officielle sur la progression de l'épidémie en France](#)

SOLIDARITE Covid-19

- **Transfert de patients franciliens vers la Bretagne**

Le mouvement de solidarité nationale se poursuit en Bretagne pour venir en renfort des régions les plus touchées par l'épidémie de Covid-19. Ce 1^{er} avril, 36 patients hospitalisés en réanimation dans 10 établissements d'Ile-de-France ont ainsi été transférés en Bretagne, par deux TGV médicalisés : 12 ont été accueillis au CHU de Rennes, 8 au centre hospitalier de Saint-Brieuc, 10 au CHU de Brest et 6 à l'hôpital d'instruction des armées de Brest.

Parallèlement, près de 70 volontaires médicaux et soignants, d'établissements publics et privés bretons, se sont également mobilisés pour renforcer les équipes hospitalières en Ile-de-France.

- **Accueil des enfants des personnels soignants dans les établissements scolaires**

Depuis le 17 mars, en Bretagne, un service d'accueil et de continuité pédagogique spécifique a été mis en place pour les enfants de 3 à 16 ans des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire, grâce à la solidarité des établissements d'enseignement, publics et privés, des collectivités ainsi que des enseignants et autres personnels qui se sont portés volontaires pour les encadrer dans le strict respect des consignes sanitaires et des gestes barrières. Cette organisation est désormais élargie aux week-ends et vacances scolaires, qui débutent le 11 avril. Les communes, déjà impliquées dans cette organisation à travers l'ouverture des écoles, le nettoyage des locaux et la mise à disposition des agents communaux, ont été invitées à autoriser les personnels du secteur de l'animation à s'investir dans ces accueils hors temps scolaire qui se dérouleront dans les écoles et collèges de proximité.

Contact pour les communes : ce.cab35@ac-rennes.fr

- **#JeVeuxAider**

Depuis la mise en ligne de la plateforme gouvernementale de la réserve civique JeVeuxAider, plus de 250 000 personnes se sont portées volontaires pour contribuer aux quatre missions suivantes :

- aide alimentaire et d'urgence
- garde exceptionnelle d'enfants
- lien avec les personnes fragiles isolées
- solidarité de proximité

De nombreuses missions sont proposées en Ille-et-Vilaine, à distance ou en présentiel.

→ Infos : covid19.reserve-civique.gouv.fr

MESURES DE CONFINEMENT

- **Restriction des déplacements**

Afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, il est impératif de respecter les mesures de restriction des déplacements en vigueur sur le territoire national ainsi que les dispositions locales prises en complément (interdiction accès à l'ensemble du littoral breillien, aux bords de Rance, aux rives des eaux intérieures et aux chemins de halage), jusqu'au 15 avril.

Depuis le 17 mars, plus de 100 000 contrôles ont été effectués par les forces de l'ordre et quelque 2 700 personnes verbalisées dans le département.

Pour la journée du 31 mars, on dénombre en Ile-et-Vilaine :

- 4 692 personnes contrôlées
- 228 verbalisations

Désormais, outre les forces de l'ordre, les policiers municipaux et les gardes champêtres sont également habilités à verbaliser les infractions aux mesures de confinement.

- **Marchés**

« La tenue des marchés, couverts ou non, et quel qu'en soit l'objet, est interdite. Toutefois, le représentant de l'État dans le département peut, après avis du maire, accorder une autorisation d'ouverture des marchés alimentaires qui répondent à un besoin d'approvisionnement de la population », sous réserve du respect des règles sanitaires et conditions de rassemblement en vigueur.

Parce qu'il est important que les consommateurs puissent continuer à acheter régulièrement des produits frais et de qualité, à proximité de chez eux, en Ile-et-Vilaine, la préfète a autorisé au cas par cas les marchés exclusivement alimentaires à se tenir selon un cahier des charges strict (nombre d'étals maximum de 15 accordés en priorité aux producteurs locaux, mise en œuvre de mesures sanitaires et contrôle), dans le cadre d'un dialogue intelligent avec les maires.

Ainsi, 115 marchés, de 1 à 15 étals, ont été autorisés dans 89 communes,

→ Consultez la carte des marchés autorisés sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Contact : pref-covid19@ille-et-vilaine.gouv.fr

Presse : benedicte.villeroi@ille-et-vilaine.gouv.fr / 06 74 44 76 11

Informations :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus (foire aux questions)

Plateforme nationale d'informations (numéro vert 24h/24 et 7j/7) : **0 800 130 000**

www.ille-et-vilaine.gouv.fr (informations nationales et départementales)

Suivez l'actualité régionale et départementale sur Twitter : @bretagnegouv

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades